

Les impacts sur les productions agricoles et les risques sur la sécurité alimentaire

Fabien Santini – Unité E1 - Gouvernance des marchés agro-alimentaires – Commission européenne – DG AGRI

L'année dernière a été marquée par une crise énergétique sans précédent et entraîné, entre autres, la flambée des prix des engrais et plus généralement, des coûts de production agricoles.

Ce choc a influé sur les décisions des agriculteurs en matière d'achat d'intrants, de semis et de production. Il a également eu un impact sur les prix des denrées alimentaires, soulevant des inquiétudes concernant la sécurité alimentaire dans l'Union européenne.

La Commission a souligné l'importance des engrais pour la sécurité alimentaire dans ses communications de Mars 2022 (sécurité alimentaire) et Novembre 2022 (Garantir la disponibilité et le caractère abordable des engrais), qui ont formé le cadre pour des soutiens financiers européens et nationaux exceptionnels au cours des deux dernières années en faveur des agriculteurs confrontés à la hausse de leurs coûts de production.

L'une des mesures a consisté à établir l'observatoire européen du marché des engrais afin de mieux suivre l'évolution des marchés ainsi que des décisions de la part des agriculteurs. Cet observatoire vise à renforcer la transparence des marchés des engrais et produits fertilisants, tant du point de l'offre que du point de la demande des agriculteurs, afin d'aider les opérateurs économiques à mieux calibrer leurs décisions de production et d'investissement et aux pouvoirs publics d'adapter leurs décisions politiques aux conditions économiques.

Sur le moyen et le long terme, la dimension fertilisation de l'agriculture européenne est un des éléments à prendre en compte pour assurer la durabilité de notre système alimentaire. L'industrie des engrais dans l'Europe reste un secteur important pour le renforcement de la souveraineté alimentaire en Europe et en France, mais elle dépend des importations de gaz naturel ainsi que des importations de phosphates et de potasse. De plus, l'objectif stratégique de l'UE reste celui d'une transition vers un système alimentaire durable défini par la stratégie « De la ferme à la table ». Cette dernière fixe entre autres un objectif de réduction de perte des nutriments de 50% à l'horizon 2030, afin que les cycles des principaux nutriments reviennent dans les limites de la planète (« planet boundaries »). Plus généralement l'UE s'est engagée à réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici 2030, pour arriver à la neutralité carbone en 2050.

La communication « engrais » de novembre 2022 indique clairement trois leviers d'action dans le cadre de la politique agricole commune en particulier :

- Le soutien aux pratiques agronomiques permettant d'améliorer la gestion des nutriments, que ce soit par des interventions spécifiques ou des pratiques plus générales ayant un aspect bénéfique sur l'efficacité de l'utilisation des nutriments (agro écologie, agriculture biologique, rotations culturales intégrant des légumineuses, agriculture de précision) ;
- Le développement du recyclage des nutriments : la compétitivité et la performance environnementale de l'Union peuvent être renforcées en réduisant la dépendance à l'égard des engrais minéraux et des matières premières importés en déployant et en développant des produits issus de l'économie circulaire, par exemple le recyclage des nutriments provenant des

eaux usées, les biodéchets ménagers et de l'agriculture, en particulier l'élevage. Dans ce contexte, le règlement établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE (FPR) tel que révisé en juillet 2022 a ouvert le marché unique aux produits fertilisants organiques.

- Une mise à l'échelle rapide de l'ammoniac vert, produit avec des énergies renouvelables. Ces produits souffrent encore d'un écart de coût de production par rapport aux produits issus d'énergie fossile. La Commission a annoncé des mesures en la matière dans le « Règlement pour une industrie « zéro net ». Concernant la compétitivité des engrais verts vis-à-vis de certains pays tiers, l'application intégrale du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) une fois qu'elle sera pleinement en place à partir de 2026, jouera un rôle important.